

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 13 |
| - présents | 8 |
| - votants | 10 |
| - absents | 5 |

Date de convocation :

30/07/2025

Date d'affichage :

30/07/2025

VOTE

| | |
|--------------|----|
| - POUR | 10 |
| - CONTRE | 0 |
| - ABSTENTION | 0 |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS****Séance du lundi 4 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 4 août 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Monique JANIK (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE)

Absents : Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Déborah BELIN

Thierry BAUD est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°060/2025 : MARCHÉ D'ETUDE POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – AVENANT N°1

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°003/2022 du conseil municipal du 8 février 2022 attribuant le marché pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement au bureau Hydrétudes Alpes du Sud pour un montant de 30 905,00€ HT

Considérant que, dans le cadre d'une réorganisation interne de groupe, la SAS Hydrétudes, actionnaire de rang supérieur de la SARL Hydrétudes Alpes du Sud, a décidé d'absorber cette dernière avec effet au 31 décembre 2024, entraînant la disparition de la SARL Hydrétudes Alpes du Sud avec transfert de tous ses actifs et contrats en cours à la SAS Hydrétudes.

Etant précisé que, conformément au code de la commande publique en cas d'opération de restructuration :

- Cette fusion-absorption n'entraîne pas de modifications substantielles au contrat,
- L'opération n'est pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence,
- Le nouveau titulaire remplit les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial, et présente des capacités techniques et financières au moins égales,
- La SAS Hydrétudes est en capacité d'exécuter le contrat, puisque l'ensemble des moyens matériels et humains se rapportant à celui-ci demeurent inchangés ou sont supérieurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de conclure l'avenant ayant pour objet le transfert du marché d'études pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la société SARL Hydrétudes Alpes du Sud à la SAS Hydrétudes,
- **PRECISE** que l'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant considéré.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

- 7 AOUT 2025

Envoyé en préfecture le 07/08/2025

Reçu en préfecture le 07/08/2025

Publié le



ID : 005-210501458-20250804-060_2025-DE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT DE TRANSFERT

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)



Mairie de Saint-Jean-Saint-Nicolas
Pont du Fossé
05260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

HYDRÉTUDES ALPES DU SUD
Bât 2 résidence du Forest d'Entrais
25 rue du Forest d'Entrais
05000 GAP
Tel : 04 92 21 97 26
SIRET : 508 289 931 000 18

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas

■ **Date de la notification du marché public :** 14/03/2022

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 30 905,00 €HT
- Montant TTC : 37 086,00 €TTC

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre d'une réorganisation interne de groupe, la société HYDRÉTUDES, actionnaire de rang supérieur de la société HYDRÉTUDES ALPES DU SUD, a décidé d'absorber celle-ci avec effet au 31 décembre 2024, entraînant la disparition de la société HYDRÉTUDES ALPES DU SUD, avec transfert de tous ses actifs et contrats en cours à l'absorbante HYDRÉTUDES.

Le présent avenant a donc pour objet le transfert du marché **Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas** dont est titulaire la société HYDRÉTUDES ALPES DU SUD au profit de la société HYDRÉTUDES.

Les coordonnées administratives des sociétés concernées par l'opération sont les suivantes :

Absorbée : SARL HYDRÉTUDES ALPES DU SUD, siège social Bât 2 résidence du Forest d'Entrais - 25 rue du Forest d'Entrais - 05000 GAP, immatriculée au RCS de Gap (05) sous le numéro siret 50828993100018, représentée par M. Gilles BRUNSCHWIG, Président d'Altercapital, elle-même Présidente d'HYDRÉTUDES ALPES DU SUD,

Absorbante : SAS HYDRÉTUDES, siège social 815 route de Champ Farçon, 74370 ARGONAY, immatriculée au RCS de Annecy sous le numéro siret 379 926 462 00092, représentée par M. Gilles BRUNSCHWIG, Président d'Altercapital, elle-même Présidente d'HYDRÉTUDES.

Le transfert prendra effet au **1^{er} janvier 2025**, sans incidence financière ou autre modification des clauses du marché objet du présent avenant.

Les prestations effectuées et réalisées jusqu'au 31 décembre 2024 inclus demeurent portées et donc facturées par la société HYDRÉTUDES ALPES DU SUD, les prestations effectuées et réalisées à compter du 1^{er} janvier 2025 seront portées et donc facturées par la société **HYDRÉTUDES agence Alpes du Sud** située **19A avenue Bernard Givaudan 05000 GAP**, portant le numéro de siret **379 926 462 00266** (nouvel établissement de la société SAS HYDRÉTUDES).

Comme le prévoit le code de la commande publique en cas d'opération de restructuration il est précisé et certifié que :

- Cette fusion-absorption n'entraîne pas de modifications substantielles au contrat.
- L'opération n'est pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence
- Le nouveau titulaire (HYDRÉTUDES) remplit les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial, et présente des capacités techniques et financières au moins égales à celles de la société Buffet ingénierie
- La société HYDRÉTUDES est en capacité d'exécuter le contrat, puisque l'ensemble des moyens matériels et humains se rapportant à celui-ci demeurent inchangés ou sont supérieurs.

Les paiements s'effectueront sur le compte suivant (le nouveau RIB est annexé au présent avenant) :

CIC LYONNAISE DE BANQUE – AIX EN PROVENCE
IBAN : **FR76 1009 6185 7100 0498 9130 190**
Code B.I.C : **CMCIFRPP**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RiB

| Banque | Guichet | N° compte | Clé | Devise | Domiciliation |
|--------|---------|-------------|-----|--------|------------------------------|
| 10096 | 18571 | 00049891301 | 90 | EUR | CIC AIX-PROVENCE ENTREPRISES |

Identifiant international de compte bancaire

| IBAN (International Bank Account Number) | BIC (Bank Identifier Code) |
|--|----------------------------|
| FR76 1009 6185 7100 0498 9130 190 | CMCIFRPP |

Domiciliation

CIC AIX-PROVENCE ENTREPRISES
BAT U2B PARC ACTIMART
1140 RUE ANDRE AMPERE
13290 AIX EN PROVENCE

☎ 04 91 16 30 80

Titulaire du compte (Account Owner)

HYDRETUDES
815 ROUTE DE CHAMP FARCON
74370 ARGONAY

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

 Non Oui

E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|---|-----------------------------|--|
| Gilles BRUNSCHWIG, Président pour la société HYDRÉTUDES, Président pour la société HYDRÉTUDES Alpes du sud | Argonay, 10 février 2025 | P/O Gilles BRUNSCHWIG Didier CLÉMENT-NOTS – Directeur général hydrétudes <small>entreprise</small> HYDRÉTUDES Alpes du Sud Experts de l'EAU – Ingénierie – Maîtrise d'œuvre 18 avenue Bernard GIVAUDAN – 05000 GAP tél. 04 92 21 77 26 – contact-gap@hydrétudes.com SIRET 379 926 462 00266 |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.